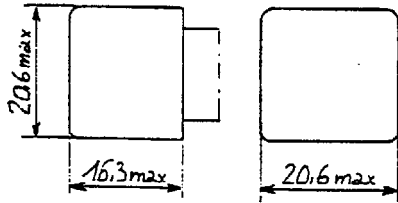
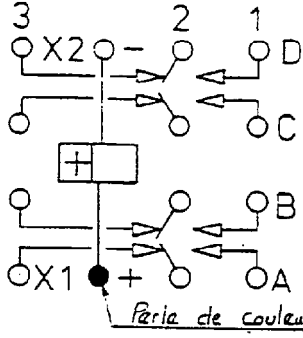


U.T.E. UNION TECHNIQUE DE L'ELECTRICITE Spécification française harmonisée Système CENELEC d'assurance de la qualité cédex 64, 92052 PARIS LA DEFENSE Téléphone : (1) 46 91 11 11	Page : 1 de 15	CECC 16.101.028 Edition : 2 									
COMPOSANTS ELECTRONIQUES SOUS ASSURANCE DE QUALITE EN CONFORMITE AVEC : - NF C 45 300 - Juin 1982 - NF C 45 310 - Juin 1982 - NF C 45 311 - Juin 1982	UTE C 45-310 Décembre 1992										
SPECIFICATION PARTICULIERE POUR : RELAIS DE TOUT OU RIEN TYPE : MONOSTABLE POLARISE - 4 CONTACTS INVERSEURS 5 A CONSTRUCTION : BOITIER METALLIQUE ETANCHE - ETANCHEITE OBTENUE PAR SOUDURE SANS METAL D'APPORT											
ENCOMBREMENT   Les bornes sont disposées suivant une grille au pas de 3.8. - Dimensions en mm - Tolérances non spécifiées : $\pm 0,25$mm - Les variantes sont précisées en annexes - Schéma de raccordement vu côté des connexions	APPLICATION COMMUTATION DE CIRCUITS : BAS NIVEAUX ET COURANT PORT JUSQU'A 5 A EN ENVIRONNEMENTS SEVERES PROGRAMME D'ESSAI 3										
1 BOBINES <table border="1" data-bbox="351 1366 1165 1478"> <thead> <tr> <th>Tension de bobine (volts) courant continu</th> <th>Résistance (Ω) à 20°C</th> <th>Code de variante bobine</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td align="center">12</td> <td align="center">100</td> <td align="center">02</td> </tr> <tr> <td align="center">28</td> <td align="center">400</td> <td align="center">03</td> </tr> </tbody> </table> 2 Contacts : Bas niveau : 30 μA - 30 mV Courant fort : Tension nominale de contact 28 Vcc Courant de contact : $I_1 = 5$ A $I_2 = 3$ A L/R 5 ms $\pm 0,5$ $I_3 = 1$ A 3 Domaine de température : -65°C +125°C Consulter la liste des produits homologués pour vérifier l'existence de composants homologués selon cette spécification particulière.			Tension de bobine (volts) courant continu	Résistance (Ω) à 20°C	Code de variante bobine	12	100	02	28	400	03
Tension de bobine (volts) courant continu	Résistance (Ω) à 20°C	Code de variante bobine									
12	100	02									
28	400	03									

2 - CECC 16.101.028

1. - DOCUMENTS DE REFERENCE

NF C 45 300 ou CECC 16000
 NF C 45 310 ou CECC 16100
 NF C 45 311 ou CECC 16101
 NF C 20 600 ou CEI 68
 NF X 06 022 ou CEI 410
 CECC 00107/I

2. - VALEURS CARACTERISTIQUES2.1. - Caractéristiques générales

- Présentation : étanche
- Domaine de température : -65°C à +125°C
- Combinaison des contacts : 4 inverseurs
- Masse : suivant tableau ci-dessous

CODE DE DESIGNATION DE LA VARIANTE	MASSE g ± 3g
1E - 2E - 3E - 1P	23
2A	23

- Finition : Boitier traité anti-corrosion
Bornes étamées ou dorées
- Résistance d'isolement : 100 M Ω minimum, sauf indication
contraire spécifiée au tableau 2
- Essai diélectrique : - 500V. eff. 50 Hz sur toutes
positions
- 250V. eff. entre toutes bornes
réunies et masse en basse pression
atmosphérique (22.000 mètres).

2.2. - Code de désignation des variantes

Désignation du modèle : CECC 16.101.028

Suivi de quatre digits constitués dans l'ordre par :

- 1 chiffre pour la variante borne suivant annexe 1.
- 1 lettre pour la variante fixation suivant annexe 2.
- 2 chiffres pour la variante de tension nominale suivant
tableau 1.

2.3. - Bobine et caractéristiques d'alimentation

TABLEAU 1

	Code	Tension nominale (Vcc)	Résistance bobine à 20°C (Ω) $\pm 10\%$	Tension maximale (Vcc)	Tension maximale de fonctionnement (Vcc)			Tension de non relâchement (Vcc)		Tension de relâchement assurée (Vcc)	
					125°C BA (1)	125°C BNA (1)	20°C BNA (1)	125°C	20°C	-65°C	20°C
courant continu	02	12	100	14	10	9	6,5	4		0,5	
	03	28	400	29	19,8	18	13	7		1,5	
*	23	28	400	29	19,8	18	13	7		1,5	

* courant continu avec circuit supprimeur.

Nota 1) BA = bobine préalablement alimentée sous tension nominale jusqu'à stabilisation ; BNA = bobine non alimentée au préalable.

2.4. - Contacts

2.4.1. - Charges des contacts

2.4.1.1. - Bas niveau : 10 mA max. - 30 mV max.

2.4.1.2. - Courant fort :

Tension nominale de contact :

$U_1 = 28V$ courant continu

ou : $U_2 = 115V$ 400 Hz monophasé

ou : $U_3 = 115-200V$ 400 Hz triphasé

Courant de contact :

$I_1 = 5 A$ sur charge résistive

$I_2 = 3 A$ sur charge inductive

$L/R : 5 ms \pm 0,5 ms$

$I_3 = 1 A$ lampe.

Résistance de circuit de contact $\leq 30 m\Omega$.

NOTA : - Les valeurs de tensions alternatives sont des valeurs efficaces.

- Pour la commutation de courants alternatifs, le boîtier peut être relié au neutre.

2.4.2. - Surcharge

Les contacts peuvent établir et couper un courant de 20 A résistif sous 28 V avec temps de passage du courant 0,2 s temps de coupure 20 s.

2.4.3. - Contrôle des temps

- Temps de fonctionnement : 6 ms max

- Temps de relâchement : 6 ms max

- Temps de rebonds : 1 ms max.

4 - CECC 16.101.028

2.5. - Caractéristiques mécaniques

Chocs - accélération crête	: 200 g
- durée de 1/2 sinusoïde	: 6 ms
Vibrations sinusoïdales	: 10Hz à 57/62Hz : amplitude constante = 2 mm crête 57/62Hz à 3000Hz : accélé- ration crête = 30g
Vibrations aléatoires	: 0,4 g ² /Hz de 50 à 2000 Hz
Secousses	: 40g-1000 secousses par sens
Robustesse des bornes :	
- Traction - Force	: 45N

3. HOMOLOGATION

- Suivant CECC 00107/I § 7-3, méthode 1 (prélèvement fixe).
- L'échantillonnage et le programme d'essais sont prescrits au tableau 3.
- La nature et l'ordre de ces essais sont obligatoires.
- Des relais supplémentaires sont prévus dans certains échantillons pour permettre le remplacement du nombre toléré de défectueux à l'intérieur de ces mêmes échantillons. Après épuisement de ces relais, aucun remplacement supplémentaire n'est autorisé. Les relais substitués doivent être soumis au programme d'essais complet du sous- groupe dans lequel sont apparus les relais défectueux.

4. CONTROLE DE CONFORMITE DE LA QUALITE

Il comporte suivant le tableau 2 :

- les essais des groupes A et B pour l'acceptation des lots de contrôle,
- les essais périodiques de groupe C.

Tous les essais du tableau 2 sont obligatoires.

L'ordre des essais est obligatoire à chaque fois qu'un sous-groupe contient plus d'un essai cumulatif.

Les échantillons soumis à des essais destructifs (D) ne doivent pas être livrés.

4.1. - Formation des lots de contrôle
Suivant CECC 00107/I § 10.

4.2. - Périodicité des essais de groupe C
1 an.

5. MARQUAGE DES RELAIS ET DES EMBALLAGES

Les relais et leur emballage livrés conformément à cette spécification particulière doivent être marqués au minimum comme suit :

5.1. - Relais

- Marque d'identification du constructeur,
- Code de désignation du modèle et de ses variantes,
- Schéma de raccordement,
- Date de fabrication correspondant au lot de contrôle (variante année-semaine),
- Marque de conformité CECC (suivant CECC 00600).

5.2. - Emballage

- Marque d'identification du constructeur,
- Quantité,
- Marque de conformité CECC